

**Déclaration liminaire de la FSU.**

**Réponses du Recteur :**

Épernay : le CTA n'est pas le lieu pour discuter d'un problème en particulier. Pour le Recteur le débat contradictoire a eu lieu mais on sait que celui-ci ne s'est passé que dans l'établissement par l'intermédiaire du chef d'établissement.

Les représentants de la FSU relaient les demandes de la partie plaignante :

- l'accompagnement, qui a été fait pour le Rectorat (par le chef, l'inspecteur, une assistance psychologique et la protection fonctionnelle immédiatement acceptée) ;
- le Rectorat nous confirme que la reconnaissance d'accident de service devrait arriver bientôt et qu'en attendant elle est en Congé pour invalidité temporaire imputable au service ;
- la mesure conservatoire concernant l'autre collègue concerné : la décision n'est pas prise. Fond de dossier complexe dans lequel le Recteur n'avait pas envie de rentrer ici. Une autre démarche judiciaire est en cours par l'autre partie. Pas d'urgence absolue car la collègue est en arrêt. Nous en reparlerons en marge du CTA.

AESH : La quotité des AESH passée de 0.5 à 0.6 dans la Marne, proposition faite aux AESH mais beaucoup ne répondent pas. Le rectorat étudie la possibilité dans les autres départements de l'académie.

**Point 1 : approbation des procès verbaux du 16/03 et du 26/04**

Les représentants de la FSU demandent à nouveau si les critères d'attribution de la part variable de la prime REP+ ont été décidé.

*Réponse du rectorat*: ce n'est pas finalisé...

Les deux PV sont adoptés.

**Point 2 : Plan académique pluriannuel égalité professionnelle 2021-2023 (pour avis)**

Les représentants de la FSU apportent plusieurs remarques :

- Remerciements à Madame Avigliano notamment pour la qualité du travail lors de la dernière réunion.
- Erreur de copier-coller dans l'axe 3 ;
- Il nous semble essentiel que les moyens donnés aux référents pour mener leur action soient cités (définition de quotité horaire) ;
- La formation sur l'axe 5 doit avoir un caractère obligatoire ;
- Décliner les structures pour que le texte soit plus clair ;
- Donner le pourcentage d'agents formés en présentiel et le pourcentage d'agents formés en distanciel : pour certains sujets, le distanciel n'est pas adapté ;
- Personnels ciblés : examens et concours donc tous les personnels du second degré ?

**Réponse** : Il faudra en effet bien différencier ce qui relèvera des jurys d'examens et des jurys de concours.

- Il nous semble exagéré de dire que le protocole a été mis en œuvre en 2021 et 2022.

Le représentant du SGEN souligne les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes notamment avec des critères entre les différents établissements pour les chefs d'établissements.

Les représentants de l'UNSA note que le travail est perfectible mais que c'est une bonne base. "Très heureux de ce tableau de suivi". Demande de délai suffisant pour réunions afin de pouvoir suivre dossiers.

Les représentants de la FSU insistent pour que les formations soient obligatoires et non "sur simple inscription".

*Proposition de l'administration* : Remplacer la formule "Déployer des actions de sensibilisation et de formation pour tous les personnels de l'académie". Et ajouter dans les indicateurs le pourcentage des agents formés..

## **VOTE POUR adopté unanimité**

### **Point 3 : Rapport social unique 2020-2021 (pour info)**

Les représentants de la FSU font remarquer que les suppléants ne reçoivent pas les documents papier et que pour des documents aussi conséquents cela est dommageable.

Les représentants de la FSU ont demandé en GT qu'il y ait des éléments de rémunération et de carrière (qui existaient dans les précédents bilans sociaux) qui n'apparaissent pas ici.

*réponse rectorat* : requêtes pas possible cette année, demande faite pour l'an prochain car il s'agit de requêtes nationales maintenant et non plus de requêtes académiques.

L'expert cité par le SGEN et les représentants de la FSU insistent pour faire remarquer que les jours d'ITT ou les certificats préalables aux déclarations d'accident du travail sont parfois difficiles à obtenir de la part des médecins traitants lorsqu'il s'agit de lésions psychologiques si le/la collègue n'est pas déjà suivi par un spécialiste. Il y a un problème d'information dans ce domaine.

Les représentants de la FSU font remarquer qu'il n'y a pas d'éléments suffisants sur la formation professionnelle.

Sur la partie médecine du travail, les représentants de la FSU demandent des précisions sur les "visites systématiques" parce que seuls 2% des agents sont visités.

*Réponse du rectorat* : ce sont des visites quinquennales qu'il faut demander (ce que tout le monde ne fait pas) et qui sont parfois confondues avec les visites "à l'initiative de l'agent" dans la comptabilisation, ce qui diminue encore les données.

Les représentants de la FSU demandent à ce que les sigles et les totaux soient explicités.

### **Point 4 : Point élections professionnelles 2022 (pour info)**

Les représentants de la FSU a demandé la présence d'un expert : Madame Jobertie.

Questions de la FSU :

- A-t-on déjà des codes CANDELEC distribués ?

R : non

- Une formation est-elle prévue ?

R : oui, en juin

- Qui sera notre interlocuteur ?

R : Madame Avigliano

- Adresse acad des AED/AESH pour voter : y a-t-il une communication spécifique prévue ? R : le rectorat souhaite faire une campagne en amont des élections sur ce point.

## Point 5 : Évolution de la carte comptable académique (pour avis)

### *Résumé des documents:*

- Marne : le lycée Chagall Reims passe de l'agence comptable du lycée Jean Jaurès Reims à celle du lycée Clemenceau Reims. Les deux agences finissent à 7 EPLE à gérer.
- Haute-Marne : 16 EPLE sont rattachés à l'agence comptable du lycée Saint Exupéry à Saint-Dizier. Il est projeté, en septembre 2022, de passer ce chiffre à 11 . 2 EPLE de Joinville vont sur Chaumont, (pb d'augmentation de distance, ils passent d'environ 30 kms, à 45 kms). 3 établissements de Wassy partent hors département. (pb d'augmentation de distance, ils passent d'environ 18 kms, à 40 kms).
- Les représentants de la FSU demandent de penser à un rééquilibrage dans les Ardennes.

*La réponse du rectorat : c'est à l'étude pour rentrée 2023*

- Quelles incidences en terme de postes ?

*rectorat : accompagnement (en postes provisoires cette année car mutations déjà faites)*

- Déploiement d'OPALE qui inquiète les agents ;

*rectorat : difficultés à tous niveaux au niveau national, réduction du nombre d'agences ; SG du Ministère sensibilisée aux difficultés*

- Analyse du volume financier induit par ces transferts ?

*rectorat : oui , prise en compte*

## VOTE ABSTENTION unanime

## Point 6 : RIFSEEP des inspecteurs 1er et 2ème degré (pour avis)

**VOTE :            ABSTENTION: 5 FSU    Pour : 4 UNSA 1 CFDT**

### Point 6 bis:

fermeture rectorat vendredi 27/05 . Agents doivent poser une jour de congé

Mesure qui n'est pas pérenne

**modification calendrier: VOTE            5 Abstention (FSU)    5 Pour (UNSA/ CFDT)**

## Point 7 : Questions diverses

- Lors d'un précédent CTA, la question suivante a été posée : Quel est l'état des besoins en enseignement spécialisé (CAPA-SH, 2CA-SH, psychologue) : nombre de postes vacants (non pourvus par des spécialisés) par spécialité et par département. Nombre programmé de départ en formation par département." et la réponse n'as pas été communiquée .

Rectorat : toujours pas de réponse. Elle sera communiquée dès qu'elle sera prête (sic !)

- Serait-il possible de savoir ce qu'il en est de la prise en compte du courrier envoyé à M le Recteur par les représentants des personnels éducatifs d'Ervy concernant la demande de la bilangue de continuité.

*Le rectorat a répondu qu'il y avait un travail en cours avec le 1er degré et que pour le moment une seule école intéressée. En tout état de cause le rectorat confirme la prolongation d'un an de la bilangue*

Les représentants de la FSU demandent si suite à l'engagement du Rectorat, quand sera connu le retour de l'audit mené sur place ?

*Rectorat : ce n'est pas un audit, accompagnement RH , mission d'accompagnement*

- Quelles sont les modalités de mise en place d'une nouvelle structure de section internationale (américaine) au collège Paul Fort à la rentrée prochaine ? Des postes spécifiques nationaux y ont-ils été ouverts pour l'enseignement de la DNL et des Lettres étrangères ? Y a-t-il un parcours de continuité prévu pour les élèves dès le primaire (CE2 – CM1 – CM2) puis au lycée ? S'agit-il d'une ouverture en 6ème ou sur les quatre niveaux simultanément ?

*Rectorat :*

- ouverture en septembre 2022 à la demande du ministère (collège Paul Fort) ouverture en 6ème avec 6h
- Enseignants volontaires sur place, ils s'engagent à passer qualification
- parcours sera proposé dans 1er degré : la question n'est pas encore traitée par les IEN?
- N'ont pas pensé que ces postes (SPEN) doivent passer par ledit mouvement 2023 et, qu'en conséquence, les collègues seront provisoirement sur les postes en 2022/2023

Les représentants de la FSU soulèvent la question de la pression au lycée Marc Chagall, beaucoup de candidats et peu de place ; la nouvelle section va accroître les demandes...

*Rectorat* envisage nouvelle ouverture en lycée sur Reims d'un BAC Français International et au collège Salengro à Charleville-Mézières.

**FIN DU CTA**